MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 28 mai 2018 portant affectation à la mission «Médias-culture» du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 portant nomination, notamment, de M. Lucien SCOTTI dans le corps du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4,

Arrêtent:

Article 1er

M. Lucien SCOTTI, contrôleur général de 2° classe, est affecté à la mission « Médias-Culture » du contrôle général économique et financier, à compter du 18 juin 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 28 mai 2018.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE